

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2017 - 20 h 30

VILLE DE RIORGES

N° 3_4

OBJET :

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Valérie MACHON Suzanne LACOTE Patrice RIVOIRE	Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Nathalie TISSIER-MICHAUD Martine LAROCHE-SZYMCZAK Andrée RICCETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-3_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE****QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
RAPPORT ANNUEL 2016**

Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué en matière de développement durable, hygiène et sécurité, expose à l'assemblée :

"La loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier", relative au renforcement de la protection de l'environnement, a institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau, a été créé par arrêté préfectoral du 8 décembre 2014 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2015. Cet établissement public est issu de la fusion du syndicat mixte d'eau et d'assainissement Roannaise de l'Eau et du syndicat mixte Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM). Il exerce les compétences suivantes :

- eau potable : prélèvement, traitement, distribution ;
- assainissement : collecte et traitement des eaux usées puis rejet en milieu naturel ;
- milieux aquatiques : protection et entretien des cours d'eau et zones humides ;
- protection contre les inondations ;
- eaux pluviales : gestion et prévention.

Comme la loi lui en fait obligation, le syndicat a transmis précisément aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable pour l'année 2016.

Le service public d'eau potable dessert environ 76 330 habitants.

Douze communes adhèrent à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable (production, transport et distribution de l'eau potable).

Indicateurs techniques

Les ressources de Roannaise de l'Eau sont les suivantes :

- 2 barrages : volume prélevé : 5 888 319 m³
 - Chartrain (capacité 3 500 000 m³) : volume prélevé : 67 961 m³
 - Rouchain (capacité 7 000 000 m³) : volume prélevé : 5 820 358 m³
- la nappe alluviale du Coteau : volume prélevé : 0 m³
- des sources (à St-Alban-les-Eaux, St-Haon-le-Vieux, St-Rirand et Renaison) :

Accusé de réception volume prélevé : 82 551 m³.

042-214201840-20170921-3_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

Le volume total distribué en 2016 s'élève à 5 733 838 m³ (soit - 5,8 % par rapport à 2015 (6 084 854 m³)).

Le volume comptabilisé en 2016 s'élève à 5 239 597m³ (soit + 2,1 % par rapport à 2015 (5 133 264 m³)) dont 540 080 m³ pour Riorges.

Le nombre total d'abonnés s'élève à 24 315 dont 4 291 pour Riorges.

Le rendement général du réseau de distribution est égal à 92,00 % en 2016, contre 85,00 % en 2015, 87,80 % en 2014, 89,4 % en 2013, 89,2 % en 2012, 88,9 % en 2011, 83,7 % en 2010 et 76,7 % en 2009 (année où une grosse fuite a été constatée). L'augmentation du rendement s'explique principalement par une surveillance accrue du réseau avec déclenchement d'interventions et une plus grande comptabilisation des consommations de service.

Roannaise de l'Eau se situe donc dans les objectifs fixés au réseau urbain d'atteindre 85 % en milieu urbain (loi Grenelle 2).

Le réseau de distribution est constitué de 641 km de canalisations. 76 branchements en plomb ont été changés dans l'année 2016. Le pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1^{er} janvier 2017 était de 0,36 % (soit 83).

Pour l'année 2016, la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau est satisfaisante. Le résultat s'est amélioré par rapport à 2015 grâce au bioxyde de chlore mis en service le 18 mai 2016, qui a permis de régler les problèmes de goût et d'odeur. Le taux de conformité s'élève à 97,8 %.

Tableau de bord des indicateurs de performance

	2015	2016
Qualité bactériologique		
. sur la production	☺ 100,00 %	☺ 100,00 %
. sur la distribution	☺ 100,00 %	☺ 100,00 %
Qualité physicochimique		
. sur la production	☺ 100,00 %	☺ 100,00 %
. sur la distribution	☺ 100,00 %	☺ 100,00 %
Périmètre de protection		
Indice de protection de la ressource (moyenne sur tous les captages)	☺ 78,00 %	☺ 82,00 %
Indice de connaissance patrimoniale du réseau	☺ 70 pts/100	☺ 70 pts/100
Indice linéaire de perte	☺ 4,26 m ³ /km/j	☺ 2,25 m ³ /km/j
Rendement de réseau	☺ 85,00 %	☺ 91,58 %
Taux moyen de renouvellement du réseau	☺ 0,52 %	☹ 0,38 %
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	☺ 1,15/1 000 abonnés	☺ 1,48/1 000 abonnés
Relation avec les usagers/réclamations	☺ 6,49/1 000 abonnés	☺ 2,42/1 000 abonnés
Taux de respect d'ouverture des nouveaux branchements	☺ 100,00 %	☺ 100,00 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

☺ satisfaisant
042-214201840-20170921-3_4-DE

☺ assez satisfaisant

☹ médiocre

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

Les principaux travaux effectués en 2016 :

- renouvellement de réseau (rue Jean Bailly à Mably et chemin de Sevrac à Saint-Léger-sur-Roanne) ;
- travaux sur le site de la nouvelle usine, rénovation de l'auberge ;
- études et travaux sur les barrages ;
- renouvellement des ouvrages : remplacement des compteurs, branchements plomb.

Indicateurs financiers

Les tarifs du prix de l'eau sont fixés par une délibération de Roannaise de l'Eau. Le prix de l'eau est constitué d'un tarif qui se décompose comme suit :

- un abonnement fixe annuel sans consommation (comprenant la location et l'entretien du compteur le cas échéant) ;
- la consommation réelle facturée au m³ ;
- les taxes et redevances.

En 2016, le coût du m³ s'est élevé à :

- hors taxes : 1,475 € HT
- avec abonnement, TVA et Agence de l'Eau : 1,846 € TTC.

Le coût pour 120 m³ (avec redevance Agence de l'Eau) représentait 221,55 € TTC en 2016 contre 216,59 € TTC en 2015.

Pour Riorges, la décomposition du prix du mètre cube d'eau TTC est la suivante (compteur de 15 mm) :

Base de 120m ³ /an, compteur loué de diamètre 15	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ROANNAISE DE L'EAU									
EAU									
Le m3	0.89	0.92	0.95	0.98	1.02	1.06	1.08	1.10	1.12
Abonnement location/an	31.50	31.50	33.00	38.50	38.50	38.50	41.50	45.00	45.00
TOTAL HT EAU /m3	1.15	1.18	1.23	1.30	1.34	1.38	1.43	1.48	1.50
TOTAL TTC EAU /m3	1.22	1.25	1.29	1.37	1.41	1.46	1.50	1.56	1.58
ASSAINISSEMENT COLLECTIF									
Le m3	0.95	0.95	0.95	0.95					
Abonnement/an	31.50	31.50	33.00	38.50					
TOTAL HT ASSAINISSEMENT COLLECTIF /m3	1.21	1.21	1.23	1.27					
TOTAL TTC ASSAINISSEMENT COLLECTIF/m3	1.28	1.28	1.29	1.36					
ROANNAIS AGGLOMERATION									
ASSAINISSEMENT COLLECTIF									
Le m3					0.95	0.95	0.98	1.10	1.10
Abonnement/an					38.50	38.50	41.50	56.00	56.00
TOTAL HT ASSAINISSEMENT COLLECTIF /m3					1.27	1.27	1.33	1.57	1.57
TOTAL TTC ASSAINISSEMENT COLLECTIF/m3					1.36	1.40	1.46	1.72	1.72
AGENCE DE L'EAU									
Redevance pour pollution domestique /m3	0.220	0.230	0.240	0.250	0.240	0.240	0.240	0.230	0.230
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte /m3	0.170	0.180	0.190	0.200	0.190	0.190	0.190	0.180	0.180
Redevance pour prélèvement milieu naturel /m3	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045
TOTAL HT AGENCE DE L'EAU /m3	0.435	0.455	0.475	0.495	0.475	0.475	0.475	0.455	0.455
TOTAL TTC AGENCE DE L'EAU /m3	0.459	0.480	0.501	0.525	0.504	0.510	0.510	0.488	0.488
TOTAL HT m3 (hors Agence de l'Eau)	2.37	2.40	2.45	2.57	2.61	2.65	2.75	3.04	3.06
TOTAL TTC m3 (hors Agence de l'Eau)	2.50	2.53	2.58	2.73	2.77	2.85	2.96	3.28	3.30
PRIX TOTAL HT /m3	2.800	2.850	2.925	3.067	3.087	3.127	3.227	3.497	3.517
PRIX TOTAL TTC /m3	2.954	3.007	3.086	3.257	3.278	3.364	3.472	3.768	3.789
Montant TVA /m3	0.154	0.157	0.161	0.191	0.192	0.238	0.246	0.271	0.272

A compter du 01/01/2014, le taux de TVA pour la part Assainissement s'élève à 10% au lieu de 7% depuis 2012 (auparavant 5,5%).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Le compte d'Intérêt de la Compétence Assainissement est exercée par Roannaise de l'Eau pour le compte de
 Roannais Agglomération.

042-214201840-20170921-3_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

En ce qui concerne le volet budgétaire, à la clôture des comptes 2016, le budget eau fait apparaître un résultat net comptable de 682 228 € :

- produits : 10 474 520 €
- charges : 9 792 292 €.

La dette au 31 décembre 2016 s'élève à 19 401 650 € (dont Agence de l'Eau Loire Bretagne : 6 545 568 €) ; montant annuité : 4 866 408 €.

En investissement, le montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'élève à 3 329 637 € (2 883 043 € en 2015)."

Vu la loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 septembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-3_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017